

INSCRIPTION SAISON 2018 / 2019

Cette année, les inscriptions club sont modifiées et les groupes sont limités en nombre, c'est pourquoi il est impératif de faire votre licence au plus vite. Des permanences courant Juin vous seront proposées.

Une préinscription a été faite pour les renouvellements par mail. Vous avez donc la priorité sur les inscriptions jusqu'au 30 juin 2018. A partir de cette date, votre place n'est plus réservée et est ouverte aux nouvelles inscriptions.

La saisie des licences se fait par le logiciel Gest'hand. Nous vous demandons d'apporter une attention particulière à votre inscription ou celle de votre enfant afin que les licences soient validées pour les premiers matchs.

- 1) Vous remplissez le dossier d'inscription du CSAV en joignant les éléments ci-dessous.
- 2) Les bénévoles du club saisissent votre inscription sur Gest'hand, uniquement si le **dossier CSAV est complet**
- 3) Vous recevez un mail de Gest'hand (bien vérifier vos spam car beaucoup de mails arrivent dedans) vous demandant de compléter votre dossier FFHB et de joindre :

Certificat médical ou Questionnaire médical – Le certificat médical est valable maintenant 3 ans. Vous devez pour cela remplir le questionnaire de santé et télécharger sur Gest'hand uniquement la page avec votre signature sans oublier de noter la date du certificat médical ainsi que la date du questionnaire.

Si c'est une création de licence, le certificat médical de l'année en cours est obligatoire, un certificat de l'année précédente ne peut pas être validé. Il doit impérativement comporter la mention « **absence de contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir** » **LE CLUB DEVANT CONSERVER L'ORIGINAL il est important de garder une copie en photo ou en scan avant de nous le donner.**

1 photo uniquement pour les nouvelles licences ou si vous souhaitez changer la photo.

1 carte d'identité scannée (tous formats, word, pdf, image) uniquement pour les nouvelles licences.

L'autorisation parentale pour les -18 ans (tous formats, word, pdf, image).

Si vous venez d'un autre club : après le 31/07/2018, vous aurez besoin d'une lettre de sortie de votre ancien club vous autorisant à le quitter pour faire la mutation. Si c'est avant cette date, pas besoin de courrier. Les frais de mutation sont à la charge du licencié. Ils varient en fonction de l'âge : né jusqu'en 2006 : 0 € - de 2002 à 2005 : 140 € - à partir de 2001 : 231 € - (ces montants peuvent être modifiés après l'AG de la Ligue) Cette charge financière vous donne droit de déduire ce montant de votre licence la deuxième année d'inscription.

4) Les bénévoles du club, à réception d'une alerte, vérifient et valident l'ensemble.

5) Si tout va bien vous recevez, ainsi que le club, un e-mail avec votre licence à imprimer. Sinon une information sur les manques est envoyée.

ATTENTION : Nous avons au **maximum 30 jours** à partir de la saisie dans Gest'hand de votre dossier par les bénévoles du club (étape 2) jusqu'à sa validation (étape 4) sinon le dossier est annulé et tout est à refaire.

Ceci veut dire que certains points sont très importants :

- Fournir une adresse mail que vous relevez régulièrement et l'écrire dans le dossier de manière lisible et sans erreur.

- Nous fournir votre dossier d'inscription au CSAV, complet et dans les meilleurs délais.

- Une fois le mail reçu de Gest'hand saisir les informations et joindre les documents **rapidement**.

Tous les dossiers devront être remis lors des permanences où nous en profiterons pour vous fournir votre dotation (**chaussettes, Veste capuche**) avant le début de la saison, nous vous recommandons de vous inscrire le plus vite possible et de venir le faire au bureau du CSAV, 6 rue de la Frasse – Annecy le Vieux - 74 940 ANNECY. Nous vous remettrons également à cette occasion votre carnet de tombola.



Les permanences sont assurées par des bénévoles, si vous ne pouvez pas vous rendre à l'une d'entre elle, n'hésitez pas à nous contacter 06/67/66/30/91

Samedi 8 Septembre – 10h – 12h
Samedi 15 Septembre – 10h – 12h
Samedi 22 Septembre – 10h- 12h

Vous ne pouvez plus déposer votre **dossier complet** dans la boîte à lettre du club, il faut passer obligatoirement par les permanences.

Le dossier d'inscription au CSAV doit comprendre :

(Tout dossier incomplet (documents et/ou informations) ne sera pas pris en compte)

- Le dossier complété de manière la plus lisible possible. Votre adresse mail est très importante car toutes les informations sont envoyées par celle-ci.
- Le règlement de la licence et de la tombola avec deux chèques séparés.
- Toute pièce justifiant une réduction (photocopie carte Pass'Région). **Si la photocopie de la carte Pass'Région n'est pas remise, la réduction ne sera pas accordée. Elle fera l'objet d'un remboursement lorsque la photocopie sera en possession du CSAV.**
- Si vous apportez un **sponsor au club**, merci de vous rapprocher de la trésorière pour voir les modalités.
- Remboursement de la licence** : Il ne peut avoir lieu qu'en cas de blessure grave (sur présentation d'un certificat médical), ou en cas de mutation professionnelle, et ce avant le 31 décembre 2018. La part fédérale ne pourra être remboursée.
- Attestation fiscale** : elle ne sera fournie que contre remise de la feuille de déplacement remplie par vos soins et validée par l'entraîneur (téléchargeable sur le site, une par trimestre).